

Le SIAEP de la Région de LIERNAIS

Le SIAEP de LIERNAIS regroupe 20 communes, dont ALLIGNY 58 ; 3200 abonnés environ et 329 km de conduites réalisées de 1955 à 1985 pour la 1^{ère} génération. Le territoire a été constitué au fil des années. :

-**originellement** arrêté initial du 19/08/1969, avec 15 communes ALLEREY, BARD LE REGULIER, BLANOT, BRAZEY EN MORVAN, CENSEREY, DIANCEY, JOUEY, LIERNAIS (qui avait déjà un réseau partiel), MANLAY, MARCHESEUIL, SAVILLY - SUSSEY qui avait son service en 1965 /1966 , VIANGES, VILLIERS EN MORVAN, VOUDENAY ; MAGNIEN (pour Maizières) n'y figure pas. Au départ l'eau provenait du SIVOM TERNIN à Souvert avec la reprise de CHISSEYR

-**SAINT MARTIN DE LA MER** avait son service avec des sources mises Hors service depuis 2000 suite à des problèmes de qualité (hexazinone), a adhéré au SM CHAMBOUX, puis rejoint le SIAEP en 2007,

-**ALLIGNY EN MORVAN** avait sa propre adduction avec des sources Hors service depuis 2000 suite à des problèmes de qualité (hexazinone), rejoint le SIAEP en 2000 (arrêté du 18/05/1999)

-**MARCILLY OGNY** a adhéré en 2018, après avoir acheté de l'eau depuis SUSSEY à partir de 2004.

-**MENESSAIRE** a adhéré en 2018, fait d'une disposition de la loi NOTR qui a f été annulée après

Les ressources du SIAEP :

-pour le « territoire ancien du SIAEP », les captages de sources de HUILLY, VOUVRES SUSSEY ARGEY (hors service actuellement pour problèmes de qualité nitrates), VESVRES également Hors Service du fait d'un trop petit débit en été pour justifier la mise en place d'un traitement de reminéralisation nécessaire

-pour ALLIGNY, sont en service les sources de Fétigny, Larchotte, Champcreux, et les Cranays; deux connexions sur Chamboux, pour le bourg Marnay, Réglois le Défend Pensières, et complément sur Cranays

-la source communale de MARCILLY OGNY et celle de MENESSAIRE (sans autre appoint) sont utilisées
Quelques km ont fait l'objet d'un renforcement ou d'un renouvellement depuis les années 90

L'essentiel du volume vient du SM CHAMBOUX qui comprend également le SMAEP ARNAY, le SIAEPA THOISY LE DESERT ; POUILLY EN AUXOIS ; la CACBS pour LA ROCHEPOT et BAUBIGNY, le SIVM du TERNIN (71), ainsi que MARTROIS, ARCONCEY, et BEUREY BAUGUAY. SAULIEU et le SIAEP THOISY LA BERCHERE se sont retirés en 2015, et achetaient de l'eau en complément jusqu'en 2025..(SESAM).

ADMINISTRATION DU SIAEP

Le travail administratif, préparation des factures et accueil clientèle est réalisé par une secrétaire à raison de 28h/semaine , sur 4 jours ouverts au public (sauf mercredi). Le bureau en location est propriété CCPAL. Le SM CHAMBOUX achète l'ancien cabinet médical, et le SIAEP s'y installera en location

ENTRETIEN DES OUVRAGES

Territoire « originel », ALLIGNY EN MORVAN, et SAINT MARTIN DE LA MER.

Après un contrat d'affermage avec SAUR jusqu'en 1992, le SIAEP a passé successivement 3 contrats de gérance de 1992 à 2003, puis de 2004 à fin 2014, le 3^è marché est en cours, jusque fin 2026.

La différence essentielle entre les deux modes d'exploitation réside dans la facturation à l'usager :

En affermage, le prestataire édite et transmet les factures aux abonnés ; Il encaisse les sommes dues et reverse au SIAEP sa part. En gérance, le SIAEP édite les factures à partir des relèves de compteur SAUR ; elles sont transmises aux abonnés par le Trésor Public qui fait l'encaissement. Le SIAEP paie SAUR pour sa prestation. Dans les deux cas, le prestataire entretient les ouvrages, paie l'électricité, les réactifs, répare les fuites ; il est responsable de la qualité de l'eau. La gérance a été choisie pour maintenir un lieu d'accueil sur place .

MARCILLY OGNY et MENESSAIRE l'entretien continue d'être assuré par les communes.

REALISATION DES TRAVAUX

Le SIAEP a passé un marché à bons de commande d'une durée de 4 ans avec la SARL du HAUT MORVAN 58230 MON TSAUCHE, qui couvre la période 01/01/2025 à 31/12/2028.

ASSISTANCE TECHNIQUE

A la création du SIAEP, l'assistance technique (conception des projets, suivi des marchés et contrats) était assuré par la DDAF21 service d'Etat rémunéré pour cette mission. Le décret du 22 juillet 2008 a mis fin aux Missions d'Ingénierie Publique (MIP) rémunérées. Le SIAEP a donc recherché un nouveau prestataire et passé trois marchés avec SPEE ARNAY LE DUC : 2011/2015 2016 / 2021, et en cours 2022/2027.

Dans toute son action, le SIAEP est profondément ancré dans une dynamique territoriale avec présence ouverte au public, et contrats dans une gestion de proximité ; c'est un choix assumé. La 1^{ère} des conditions pour que le rural vive est que la gestion de la vie quotidienne reste sur place !

ELEMENTS FINANCIERS

La situation du SIAEP est saine, sans aucun emprunt. La recette annuelle permet de couvrir (chiffres ht):
 -les frais d'administration environ 50000€/an ; l'entretien des ouvrages (SAUR)° et l'achat d'EAU traitée au SM CHAMBOUX, au total environ 320000€/an ; les redevances Agence de l'EAU pour 65000€/an
 -investir dans les travaux de gros entretien des ouvrages et renouvellement des canalisations, avec une capacité de l'ordre de 200 000 à 250 000€/an, et un reliquat disponible de l'ordre de 1 M€
 Si on estime la durée de vie des réseaux à 80 ans, il faudra, à terme, renouveler 4 km de canalisation par an soit entre 350000 et 500000€, donc augmenter la recette de 200000 € /an soit une augmentation de l'ordre de 25%, pour les 10 à 15 années à venir Le Comité avait délibéré en 2014 pour ne pas financer par emprunt .Les 3 entités : « originel, ALLIGNY ST MARTIN », MARCILLY OGNY et MENESSAIRE font l'objet d'une comptabilité analytique séparée,

ALIMENTATION DU BETAIL

Suite aux sécheresses répétées,, le SIAEP a engagé deux démarches d'alimenter le bétail:
 -tenté de réutiliser des sources hors service pour les mettre à disposition des agriculteurs moyennant redevance. Il fallait réaliser des aménagements et des contraintes telles qu'il a fallu renoncer....
 -installé des compteurs sur des poteaux incendie : 4 sont utilisés, à Allerey, Huilly ; Promenois ; LIERNAIS. Chaque agriculteur note le volume pris rajouté sur sa facture personnelle au tarif normal.

DIAGNOSTIC et SCHEMA DIRECTEUR

La démarche a été conduite de fin 2019, à fin 2022 : c'est une obligation légale depuis 2012 ; cela permet, et c'est le principal sans doute, une mise à jour des plans sous forme numérisée ; enfin les possibilités de financement DETR, et l'Agence de l'EAU, sont subordonnés à l'existence de cette démarche

. Tarification en vigueur

Facturation : 2 factures/an

Groupe Liernais : 1er sem : 1/2 part fixe

2ème sem: 1/2 part fixe + conso 05/n-1 à 05/n

Groupe St Martin de la Mer : 1er sem : 1/2 part fixe

2ème sem: 1/2 part fixe + conso 08/n-1 à 08/n

Groupe Alligny en morvan

Période du 01/04 au 30/09 : 1er sem : 1/2 part fixe

Période du 01/10 au 31/03 : 2ème sem : 1/2 part fixe + conso de 03/n-1 à 03/n

TARIF 2026 proposition				TVA 5.5%	
	Syndicat HT €	contribution frais fixes Chamboux € HT	redev. Agence EAU	TOTAL TTC €	TOTAL TTC €
Part fixe	142.00			149.81	
m3 de 0 à 90	1.09	0.62	0.396	2.22	
m3 de 91 à 500	2.06	0.62	0.396	3.25	
m3 après 500	1.56	0.62	0.396	2.72	
Branch en attente	45.00			47.48	47.48

Redevance pollution zone 1 : Bourg de Liernais

Redevance pollution zone 2 : Tous les autres

part fixe pour 120 m3 ht	142.00	37.74%
conso pour 120 m3 ht	234.90	62.26%
total ht pour 120 m3	376.90	
rappel suite au décret de 2007, la part fixe ne doit pas dépasser 40% de la facture totale HT pour 120 m3		

simulation suivant différentes conso (abonnement compris)			
Consommation annuelle (m3/an)	Coût TTC €	Coût/m3 €	
50 m3	260.90	5.22	
100 m3	382.29	3.82	
120 m3	447.13	3.73	
200 m3	706.74	3.53	
500 m3	1680.30	3.36	
1000 m3	3039.14	3.04	
Branchement attente	47.48	47.48	

	2026		frais fixes Chamboux €	redev. Agence EAU	120 m3	part fixe %
	part fixe	consommation				
MARCILLY OGNY	80.00	1.14	0.62	0.45250	343.48	22.10
MENESSAIRE	80.00			0.396	247.42	42.78
		0.60		0.396		
		1.10		0.396		

simulation suivant différentes conso (abonnement compris)					
Consommation annuelle (m3/an)	MARCILLY OGNY		MENESSAIRE		Coût/m3 €
	Coût TTC €	Coût/m3 €	Coût TTC €	Coût/m3 €	
50	180.01	3.60	136.94	2.74	
100	298.72	2.99	215.65	2.16	
120	343.40	2.86	247.42	2.06	
200	530.14	2.65	373.68	1.87	
500	1230.39	2.46	847.17	1.69	
1000	2387.49	2.40	1636.31	1.64	
Branchement attente	47.48		47.48		